



Raising voices for African **education**
Porte-voix pour l'**éducation** en Afrique

BOURSE À PROJETS IDAY

L'ECOLE DERRIÈRE LES BARREAUX

Pays : Cameroun

Nombre d'élèves bénéficiaires : 200

Coût total : 53.686€

Apport externe : 13.294€

Promoteur : Grain de Sable asbl

Projet publié sur le site www.iday.org

Contact

Mme Annette Ntignoi
Grain de Sable asbl
Tel: +3271 330337
Graindesables@yahoo.fr

Mme Anaël Munsch
IDAY-International aisbl
Rue des Jambes 19
B-1420 Braine-l'Alleud, Belgium
Tel: +32 (0)2 385 44 13
amunsch@iday.org

1. IDENTIFICATION DU PROMOTEUR DE PROJET

1.1 ORGANISATION PROMOTRICE DU PROJET

Nom de l'organisation/institution	ASSOCIATION GRAIN DE SABLE (AGS)
Forme juridique	ASBL
Année de création	2003
Reconnue et subsidiée en tant que	Association à but non lucratif
Objet social ou mission	Scolarisation des enfants défavorisés
Adresse du siège social	53 rue Roosevelt, 6238 Luttre
Tél	+3271 330337
e-mail	Graindesables@yahoo.fr
Site internet	www.graindesables.org
Nom de la banque Banque	FINTRO
Compte n° & codes IBAN / BIC(SWIFT)	BE95 142-4023690-58
BIC :	GEBABEBB
Nom du titulaire du compte	Association grain de sable

1.2. PERSONNE DE CONTACT (si elle diffère de celle habilitée à engager l'organisation)

Nom et prénom	Annette NTIGNOI
Sexe	femme
Fonction au sein de l'organisation	Présidente
Tél	071330337
GSM	0498538665
e-mail	nti68@yahoo.fr

1.3. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ORGANISATION

But de l'organisation, missions	1- Scolariser et défendre des droits les enfants en difficulté : - Favoriser la scolarisation pour tous, - Lutte contre l'exploitation des enfants : enfants esclaves et mariage forcé des jeunes filles ; - Lutte contre l'emprisonnement systématique de mineurs. 2- Faire impliquer la femme dans les processus décisionnel, économique et social : concept Femme et Développement
Activités de l'organisation	Scolarisation des mineurs en prison et développement agropastoral qui vise la construction d'un centre de réinsertion des jeunes comprenant un centre de d'accueil et de formation

Expérience de l'organisation par rapport au projet proposé	Scolarisation des enfants défavorisés depuis 10 ans et des mineurs en prison depuis deux ans par un projet pilote dans la prison de Mbouda et généralisation dans les neuf prisons de la région de l'ouest Cameroun.
Délimitation de l'action de l'organisation (quartier, commune, région, ...)	9 prisons de la région de l'ouest Cameroun : Bafoussam, Baganté, Banfang, Bazou, Foubam, Foubot, Dshang, Mantom, Mbouda.

2. VOTRE PROJET

2.1. SYNTHÈSE DU PROJET

Titre du projet	L'ÉCOLE DERRIÈRE LES BARREAUX
courte description du projet (3 lignes max.)	Scolarisation et formation des mineurs en prison. Organisation de passage aux examens officiels sur base du programme d'éducation nationale.
Budget du projet budget total:	53.686€
Soutien demandé:	13.294 €
Durée du projet date de début :	Dès réception des fonds (juillet, avant rentrée scolaire)
Date de fin :	25 mois

2.2. QUEL(S) EST/SONT LE(S) LIEU(X) DE RÉALISATION DE VOTRE PROJET?

Lieu(x) de réalisation du projet : 9 prisons de la région de l'ouest Cameroun.

2.2. DESCRIPTION DU PROJET

Contexte et motivation

Quelques 800 mineurs âgés de 12 à 18 ans sont actuellement détenus dans les prisons camerounaises dont 76% en attente de jugement, comme indiqué dans un rapport de l'ONG Défense des Enfants International (DEI)-Cameroun et de l'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), au terme d'une enquête menée dans dix-neuf prisons du pays. Un nombre incalculable d'autres enfants sont détenus dans des cachots des bureaux de police, en attendant un éventuel transfert en prison. À bien des égards, les enfants sont traités comme des adultes tant devant les tribunaux que dans les prisons, et les droits de l'enfant garantis par le droit international sont rarement respectés.

Si le délai de détention préventive des mineurs est de sept mois en moyenne sur l'ensemble du pays, il peut aller jusqu'à deux ans dans certaines prisons, ce qui ajoute à la surpopulation des maisons d'arrêts. Il n'existe aucune alternative à l'incarcération des enfants, ni aucun service pour aider les enfants après leur libération.

L'accès à l'éducation dans les prisons au Cameroun : carences et besoins

Tous les enfants ont droit à l'éducation, notamment à l'enseignement primaire gratuit, selon la Convention relative aux droits de l'enfant, art. 28; Charte africaine, art. 11; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), adopté le 16 décembre 1966, entré en vigueur

le 3 janvier 1976, art. 13. La privation de liberté ne peut et ne doit engendrer la privation des autres droits fondamentaux.

Pourtant, les mineurs qui se trouvent en prison au Cameroun sont retirés du système scolaire suite à leur emprisonnement, les prisons n'offrant aucune possibilité d'éducation. Il est d'ailleurs significatif qu'aucune disposition relative à l'éducation des détenus (notamment des mineurs) n'existe dans la politique nationale d'éducation du Cameroun. Certains de ces jeunes n'ont jamais été à l'école, d'autres ont été obligés d'abandonner leurs études et de partir de chez eux pour trouver du travail après le décès de leurs parents. La plupart de mineurs ne sont en tout cas pas allés au-delà de l'école primaire.

Les mineurs en prison sont des cibles vulnérables et influençables. Le contexte de la prison les expose à la criminalité et à toutes sortes d'abus. Les prisons sont davantage des lieux de formation entre pairs à la délinquance. La scolarisation, la formation et l'aide au développement d'activités génératrices de revenus sont donc des mesures minimales à mettre en place pour contrer ces effets pervers.

De fait, privés de toute activité durant leur détention, incapables de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille en gagnant de l'argent, certains de ces jeunes considèrent que ce temps passé en prison est plutôt le moment de se réconcilier avec l'apprentissage, notamment de tirer profit de ce « temps libre » pour apprendre à lire et à écrire.

Description du projet

Le présent projet vise à garantir aux jeunes en prison au Cameroun un accès à l'éducation. Outre l'exercice d'un droit fondamental, cela leur permettra de développer diverses connaissances et compétences et de renforcer leurs capacités afin de favoriser leur réinsertion sociale et de lutter contre la récidive. Le projet vise également à favoriser un changement de perception du côté des communautés et des familles, et à restaurer les liens familiaux détériorés par l'expérience de la détention.

2.3. QUEL EST L'OBJECTIF DE VOTRE PROJET?

OBJECTIF GLOBAL : garantir aux mineurs en prison au Cameroun le respect de leur droit à l'éducation et favoriser leur réinsertion dans la société en développant leur confiance en eux et en restaurant une image positive des détenus.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Favoriser un cursus scolaire identique à celui du milieu libre (CEP, BEPC, PROBATOIRE, BAC...)
- Faciliter l'accès au savoir des détenus : bibliothèques, nouvelles technologies éducatives, pratiques culturelles et socio-éducatives ...
- Stimuler les jeunes à créer des activités génératrices de revenus ;
- Mettre à disposition des jeunes en prison une salle de détente ;
- Améliorer les conditions de vie des mineurs en prison ;
- Faire intégrer l'éducation des mineurs en prison dans le programme d'éducation nationale.
- Sensibiliser les familles et les communautés aux droits de ces mineurs, à la réalité de la vie carcérale et favoriser la reconstitution des liens familiaux.

2.4. QUEL(S) GROUPE(S) CIBLE(S) SOUHAITEZ-VOUS ATTEINDRE?

Quelques 200 mineurs âgés de 12 à 18 ans qui sont actuellement détenus dans les prisons de l'ouest du Cameroun. Un recensement a été effectué lors d'une visite d'une délégation de l'Union Européenne en septembre 2010. Les mineurs détenus sont essentiellement des garçons. La majorité de ces jeunes sont issus de familles défavorisées ou orphelins.

La région de l'ouest du Cameroun a été fortement touchée par la pandémie du VIH/SIDA (phénomène aggravé par les coutumes et rites ancestraux Bamilékés très conservateurs qui refusent de se remettre en question face à la pandémie), avec comme conséquence un nombre très important d'orphelins laissés à eux-mêmes, en rupture de lien familial et donc vulnérables à la « délinquance ».

Par ailleurs, la crise qui s'est installée au Cameroun depuis 1985-86 - principalement du fait de la chute des prix internationaux des principaux produits d'exportation (pétrole, café, cacao) – a fortement démunis beaucoup de familles qui ont dû retirer leurs enfants du système scolaire. Ces différents éléments sont facteurs de crise de la structure familiale et de dégradation de la cohésion sociale qui conduisent certains mineurs en prison.

2.5. QUELS SONT LES RESULTATS OU REALISATIONS CONCRETES DU PROJET?

LES BUTS DU PROJET: Rendre effectif le droit à l'éducation des jeunes en prison et renforcer leurs capacités pour favoriser leur réinsertion durable

- **Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables** : Le taux de scolarisation dans les prisons concernées passe en deux ans de 0% à 60% ; le taux de participation et de réussite aux examens nationaux ; le développement des activités génératrices de revenus (AGR)

- **Sources et moyens de vérification** : Rapport de participation dans les registres ; inscription aux examens ; publication officielle des résultats ; rapport d'évaluation du projet.

- **Hypothèses / Suppositions:** Les nouvelles autorités administratives adhéreront à l'action de scolarisation en milieu carcéral et en faciliteront l'exécution.

Résultat attendu 1: Des centres de formation opérationnels donneront aux jeunes prisonniers l'accès à la scolarisation, l'information et autres services requis

- **Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables** : Fonctionnalité des centres ; le nombre de jeunes qui fréquentent les centres quotidiennement ; matériel didactique disponible

- **Sources et moyens de vérification:** Registre des centres ; Rapport des Régisseurs
Rapport du consultant national

- **Hypothèses / Suppositions** : Les centres sont attrayants; Les jeunes proactifs réunissent toutes les conditions pour présenter les examens nationaux ; les formateurs sont disponibles en nombre suffisant et répondent favorablement aux contraintes et aux besoins spécifiques des élèves.

Résultat attendu 2: Des formateurs reçoivent une formation appropriée et de qualité pour répondre aux exigences de l'éducation de mineurs en prison

- **Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables** : Nombre de formateurs formés en compétences personnelles (objectif : 32) ; évaluation de la formation par les participants ; matériel de formation

- **Sources et moyens de vérification:** Rapport de formation des formateurs ; interviews personnalisées.

- **Hypothèses / Suppositions:** Des formateurs sont mis à disposition par les autorités et rémunérés.

Résultat attendu 3 : Des activités génératrices de revenu (AGR) sont mises en place et renforcent le projet de formation professionnelle tout en valorisant les jeunes détenus

- **Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables** : nombre de jeunes participants ; nombre d'hectares cultivés ; volume et qualité des récoltes ; montant des recettes de la vente.

- **Sources et moyens de vérification** : rapport d'activité ; photos ; comptabilité (recettes de la vente) ;

- **Hypothèses / Suppositions:** climat propice ; marché favorable (niveau de la demande et des prix)

Résultat attendu 4 : Les familles / communautés sont sensibilisées ; les relations avec les mineurs détenus sont améliorées et offrent des conditions plus favorables à la réinsertion.

- **Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables :** nombre de réunions et de participants ; nombre de visites par des familles à leurs enfants détenus ; degré de coopération des familles (ex : fourniture des actes de naissance, etc).

- **Sources et moyens de vérification :** rapport d'activité ; documents réunis ; registre des visites ;
- **Hypothèses / Suppositions :** les familles et communautés sont ouvertes au dialogue malgré les préjugés et la pression sociale.

Résultat attendu 5 : Le système de Coordination, Suivi et Encadrement de l'exécution du projet est renforcé

- **Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables :** 6 Missions de supervision effectuées ; 6 réunions de coordination organisées ; 1 Revue à mi-parcours et 1 évaluation finale organisées ;

- **Sources et moyens de vérification:** Rapport financier ; Rapport de mission ; Procès – verbaux ; Rapports de la Revue et d'évaluations disponibles

2.6. QUESTIONS SPECIFIQUES

2.6.1. Quelle est la position des autorités gouvernementales envers le projet ?

Cohérence du projet avec les objectifs nationaux

Les autorités du Cameroun ont conscience des nombreux problèmes de la politique carcérale du pays et estiment qu'il faut de manière impérative procéder à des réformes. Les prisons du Cameroun sont caractérisées par leur vétusté, d'où les mauvaises conditions de détention souvent décriées par les médias, les détenus eux-mêmes, les organisations civiles des droits de l'homme et le personnel de l'administration carcérale. Le ministère de la Justice reconnaît que cette vétusté des locaux le dispute à la promiscuité, à l'insuffisance de la ration alimentaire, au défaut de couverture sanitaire appropriée et à la précarité des conditions d'hygiène. Cet environnement favorise la récurrence criminelle, et a pour corolaire l'inefficacité des mesures préparant à la réinsertion sociale des détenus.

L'éducation en prison n'est pas comprise dans les programmes nationaux d'éducation. La question des droits des détenus reste tabou et les réformes pourtant nécessaires se font attendre, malgré certaines bonnes volontés exprimées par l'administration pénitentiaire.

L'association Grain de Sable travaille depuis déjà deux ans avec les mineurs en prison en coopération avec l'administration régionale pénitentiaire de la région de l'ouest Cameroun et les services sociaux. Ces services sont favorables au projet, comme le démontre leur attitude de coopération au cours des deux années passées. Un partenariat est actuellement en cours de négociation entre AGS et le Ministère des Affaires Sociales pour la mise à disposition par les autorités compétentes d'un personnel éducatif qualifié et rémunéré dans les 9 prisons visées par le projet. On notera également qu'en 2010, AGS a reçu du gouvernement via le ministère de l'agriculture un financement de 3.000.000 FCFA pour la culture du maïs associée au soja dans le cadre des activités génératrices de revenu comprises dans le projet.

2.6.2. Comment sont impliqués les parents d'élèves et quelle est leur contribution au projet ?

L'effet culturel fait qu'au Cameroun, les parents et les proches d'un enfant en prison ont tendance à couper les ponts. Ce rejet social et familial rend donc la relation avec les parents des mineurs détenus difficile. Ainsi, l'année dernière, aucun parent ne nous a transmis à temps l'acte de naissance pour l'introduction du dossier d'examen officiel.

Cette année, l'accent serait mis sur la reconstruction du lien parents-mineurs pour la bonne marche du projet de réinsertion. Pour cela, le projet portera une attention particulière à la motivation des parents à s'impliquer d'avantage dans le projet de vie de ces jeunes. Des actions de sensibilisation seront menées par l'équipe du projet, en direction des parents et des autorités locales (chefs de villages, autorités religieuses, etc).

2.6.3. Comment les jeunes bénéficiaires participent-ils au projet et à l'organisation responsable du projet ?

Tout au début du projet les jeunes ont été impliqués par l'information et la sensibilisation aux enjeux de l'éducation et la formation proposées. Il s'agit de faire connaître à tous les mineurs dans les prisons cibles les objectifs, l'approche, les méthodes de travail du projet et les rôles respectifs de l'AGS, des enfants en prison et du personnel d'encadrement. Ce qui permet une meilleure adhésion.

Les jeunes diplômés s'engagent à témoigner et à motiver leurs pairs par la sensibilisation.

La participation responsable des jeunes est également encouragée à travers les AGR.

2.6.4. Quelles mesures ont été ou seront prises pour assurer que le projet contribue au maintien ou à l'amélioration de l'environnement et soit durable (pas d'exploitation de ressources non renouvelables aux dépens des générations futures, élimination des déchets,....)

Nous utilisons essentiellement du matériel biodégradable.

2.6.5. Quel est le ratio filles/garçons et comment l'équilibre sera-t-il assuré ?

La population des mineurs en prison est essentiellement masculine mais on y trouve un très faible taux de jeunes filles surtout dans la prison de Bafoussam.

2.6.6. Quelle est votre relation avec IDAY ? Quelle participation envisagez-vous dans ses activités ? (date de signature de la Charte ou d'un accord de partenariat)

LE PARTENARIAT AGS/IDAY

1- Au-delà de la réalisation matérielle

Un partenariat durable s'enracine sur un terreau autre que celui d'une réalisation matérielle. Il exige des occasions de rencontre et de moments d'évaluation vécus ensemble. Un partenariat naît difficilement si la perspective de collaboration est trop étroite et de portée trop immédiate.

2- Construction de l'autonomie financière de l'AGS

Durant les deux ans d'aide extérieure, AGS construira son autonomie financière. Cette autonomie sera acquise par le biais d'activités agricoles qui ont commencé sur un terrain loué par AGS avec l'appui du gouvernement (voir 3.1.).

L'AGS construit un partenariat durable avec les autorités et des activités agricoles, allant bien au delà du financement des projets au sens restreint du terme, permettant de prévoir, d'organiser et de

financer cet accès à l'autonomie financière. L'apport financier du bailleur de fond ne vient qu'en appui des ressources propres l'AGS.

3- Transparence entre l'AGS et IDAY

Le projet sera suivi selon les procédures de responsabilité collective par IDAY-Cameroun dont AGS fait partie. Les moyens de ce suivi sont inclus dans le budget.

4- AGS participera aux activités d'IDAY au Cameroun et en Belgique notamment lors de la Journée

Internationale de l'Enfance africaine (16 juin). La promotrice d'AGS fait partie du Comité de Direction d'IDAY-International avec la responsabilité spécifique du programme d'IDAY pour l'éducation des jeunes privés de liberté en Afrique.

5- Date de signature de la charte IDAY : 01/10/2010

3. COMMENT COMPTEZ-VOUS METTRE EN OEUVRE LE PROJET?

3.1. DECRIVEZ LES DIFFERENTES PHASES ET LE TIMING DE MISE EN OEUVRE OU DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

LA MISE EN OEUVRE

Le projet d'une durée de 2 ans renouvelables, comprendra les interventions suivantes:

Années scolaires 2012/2013 et 2013/2014

- Information et sensibilisation des mineurs. Il s'agit de faire connaître à tous les mineurs dans la prison les objectifs, l'approche, les méthodes de travail du projet et les rôles respectifs d'AGS, des enfants et du personnel d'encadrement. Cela est nécessaire pour une meilleure adhésion et participation aux activités.
- Diagnostic des acquis. Il s'agit de réaliser un inventaire des acquis scolaires des enfants, d'identifier les enfants ayant des actes de naissance et ceux n'en ayant pas (cf. conditions d'inscription aux examens). Il s'agit également de bien connaître les contraintes et les problèmes rencontrés par les mineurs en prison en prenant en compte leurs parcours sociaux.
- Recrutement et formation des formateurs : les éducateurs recrutés pour le projet sont formés pour répondre aux spécificités de l'éducation de mineurs en détention
- Formation de la cellule de coordination du projet : elle est composée d'un coordonnateur national AGS, d'un représentant des formateurs et d'un responsable administratif de chaque prison
- Préparation du plan d'installation. En se basant sur les résultats du diagnostic, l'équipe du projet en collaboration avec le régisseur procède à l'évaluation des ressources disponibles et du nombre de participants / bénéficiaires (nombre d'enfants, locaux, matériel didactique, instituteurs volontaires, etc)
- Elaboration d'un plan de scolarisation et de formation : un plan de formation est élaboré en fonction des acquis et besoins déterminés.
- Mise en œuvre du plan de scolarisation et de formation : exécution du programme de scolarisation et formation pendant les années 2012/2013 et 2013/2014.

Développement des activités génératrices de revenus (AGR) : celles-ci répondent au double objectif de compléter la formation professionnelle des mineurs afin de faciliter leur réinsertion d'une part, et de garantir la durabilité du projet, d'autre part. Il est également prévu un appui conseil aux porteurs de projets dans les domaines de la gestion, des activités en amont et des activités en aval

(commercialisation). La formation concernera à la fois les aspects techniques, de gestion, de sensibilisation environnementale et le développement de partenariat. Les jeunes participants aux AGR sont autorisés à sortir de la prison accompagnés de gardien de prison.

- **Sensibilisation des familles** : la cellule de coordination du projet développe des contacts avec les familles identifiées des jeunes en détention participant au programme. Les familles sont tenues informées de l'évolution de la formation de leurs enfants. Des réunions d'information et de sensibilisation sont organisées avec les parents et autorités locales pour encourager la reconstruction du lien familial et favoriser la réinsertion des jeunes à leur sortie de détention.

- **Evaluation du projet** : L'évaluation du projet est effectuée 3 fois au cours des 26 mois par le coordinateur national et une fois à la fin du projet par un consultant externe à la structure AGS.

CHRONOGRAMME INDICATIF

L'exécution du projet se fera sur 26 mois (à compter de juillet jusqu'en août 2 ans plus tard) renouvelables en fonction de la disponibilité des fonds. Les principales activités sont : la formation des formateurs, que la scolarisation et la formation des mineurs en prison, à l'appui au fonctionnement des centres de formation en milieu carcéral, le développement d'AGR et la sensibilisation des familles et communautés.

(Années indicatives) :

15/07/2012 : Mission d'identification des jeunes dans les centres et de sensibilisation;

24/07/2012 : Réunion de planification du recrutement des éducateurs et multiplication des modules de formation ;

31/07 2012 : Achat du matériel de formation ;

01/08/2012 : Formation des formateurs des éducateurs ;

15/08/2012 : Achat du matériel didactique ;

20/08/2012 : Equipement des salles de classe en prison ;

25/08/2012 : Début de cours

21/01/2013 : Activité génératrice de revenu : sarclage et semence maïs et soja ;

02/02/2013 : Organisation des réunions de coordination ;

12/12/2013 : Visite d'encadrement par un consultant national ;

02/02/2013 : Evaluation du projet à mi – parcours ;

02/06/2013 : Examen officiel ;

21/06/2013 : Activité génératrice de revenu : Récolte ;

24/08/2013 : 2ème évaluation par un consultant national ;

31/07 2013 : Achat du matériel didactique et fournitures scolaires ;

20/08/2013 : Début de cours : 2ème cycle

24/08/2014 : Evaluation finale par un consultant indépendant.

3.2. DECRIVEZ L'ETAT D'AVANCEMENT ACTUEL DU PROJET LE PROJET A DEMARRE SUR DES BASES

Précaires : les éducateurs ont reçu une partie de la formation ; les tables bancs et une partie du matériel didactique ont été livrés ; des livres scolaires ont été livrés au mois d'octobre 2010.

4. COMBIEN LA MISE EN OEUVRE DU PROJET VA-T-ELLE COÛTER?

4.1. TABLEAU DES DEPENSES ET RECETTES (Cf. Annexe A.)

Résumé des composantes du projet et de leur coût (en €) :

Coordination	1970
Formations des éducateurs	1815

Equipements centres de formation	4203
Equipement matériel didactique	3292
Equipement en matériel informatique	3000
Equipement salle de loisirs	720
Sensibilisation des parents	1 000
Fonctionnement centre et imprévus	1000
Honoraire éducateurs	32 832
Suivi et renforcement IDAY-Cameroun	3854
TOTAL	53 686€

4.2. LE MONTANT DEMANDE AU DONATEUR EXTERNE SERA-T-IL AFFECTE A DES DEPENSES PARTICULIERES ?

Les fonds seront alloués aux lignes budgétaires suivantes :

Formations des formateurs	1815 €
Equipement centre de formation	4203 €
Equipement matériel didactique	3292€
Sensibilisation des parents	130 €
Suivi IDAY-Cameroun	3 854 €
TOTAL	13 294 €

5. DURABILITE

DURABILITE DU PROJET

La durabilité du projet repose d'abord sur le succès du fonctionnement des centres de formation dans les prisons. Car, les acquis de la formation à savoir la scolarisation et les connaissances d'un métier ne peuvent s'exercer que dans un cadre pareil. Les salles dédiées à la formation et la scolarisation constituent un bon environnement de la pratique pour les jeunes en prison. Ces salles remplissent aussi d'autres fonctions liées à l'épanouissement de ces jeunes.

L'implication directe de l'administration pénitentiaire régionale et des communautés à la base en assure la pérennité ainsi que la présence des salles de détente et de jeux. L'année prochaine, certains postes de dépenses fixes comme le matériel informatique, les tables bancs, l'équipement de la salle de détente ne figureront plus dans les dépenses.

Par la subsidiarité, l'implication de la collectivité locale et le projet parallèle (agropastoral) : nous disposons de 11 Ha de terrain, nous y comptons développer des activités agropastorales qui vise la construction d'un centre de réinsertion et l'auto-financement de nos projets à venir.

6. COMMENT COMPTEZ-VOUS ÉVALUER VOTRE PROJET?

6.1. QUELS SONT LES CRITERES, MODALITES ET TIMING D'ÉVALUATION?

MECANISMES DE GESTION, RAPPORT ET EVALUATION DU PROJET

- MECANISMES DE GESTION DU PROJET

La gestion du projet se fera par l'AGS suivant le Programme National d'Education à travers le point focal les mineurs en prison. Un consultant national sera recruté pour la durée du projet pour en assurer le suivi au quotidien et la coordination des activités sur terrain. Les deux personnes ressources travailleront de près avec un comité de pilotage dont les membres seront désignés en fonction de l'intérêt et des actions complémentaires prévues dans ledit projet.

Les frais de gestion de ce projet ont été prévus dans le budget. Un appui par des visites périodiques d'encadrement dans l'exécution du projet est requis auprès du bailleur. Le coût du suivi – évaluation se retrouve dans les honoraires du consultant national ainsi que dans les DSA du staff local en rapport avec l'appui aux sessions de formation, les visites d'encadrement, d'équipement des centres de formation et d'équipement pour les lieux de détention des mineurs en prison.

- REDACTION DES RAPPORTS INTERMEDIAIRES ET DU RAPPORT FINAL

L'exécution du projet sera documentée à travers des rapports d'étapes ou de progrès. Les rapports intermédiaires seront rédigés et transmis sur une périodicité d'un semestre suivi des rapports de fin de la première année et final d'évaluation du projet. Un rapport circonstanciel peut être rédigé en dehors de ces échéances à la demande du bailleur.

Des données seront néanmoins disponibles à partir des comptes rendus des réunions du comité de pilotage ainsi que les rapports d'étapes qui seront transmis au fur et à mesure de l'exécution du projet. Le rapport final sera transmis après l'exécution du projet. Ces documents seront mis à la disposition du consultant national chargé de l'évaluation du projet.

- EVALUATION FINALE DU PROJET

Une évaluation par un consultant externe à la fin du projet est nécessaire pour apprécier les succès et l'impact du projet et vérifier le respect des normes dans la gestion afin de proposer l'éligibilité de notre Association pour des financements ultérieurs. Ce sera l'occasion d'apprécier le degré de fonctionnalité des centres, le degré de réinsertion des jeunes, l'évolution ainsi que l'implication des autorités locales dans la gestion des centres jeunes de leur circonscription

6.2. QUELLE(S) METHODE(S) D'ÉVALUATION COMPTEZ-VOUS APPLIQUER?

Le présent projet est planifié par une méthode d'intervention par objectif qui consiste à définir les objectifs clairs et réalisables, valables pour une longue durée (PIPO) :

- Améliorer la communication et la coopération entre tous les partenaires impliqués dans le projet ;
- Définir les indicateurs pour suivre et évaluer le projet.

6.3. COMMENT COMPTEZ-VOUS ASSURER LA CONTINUITÉ DU PROJET?

Les accords de partenariat en cours de développement avec les autorités ont pour objectif d'assurer une prise en charge progressive de la scolarisation et formation des mineurs détenus par les services publics compétents.

Le développement des AGR devrait permettre de contribuer au financement des activités menées.

6.4. COMMENT LES RESULTATS DU PROJET SERONT-ILS PUBLIES, COMMUNIQUES, SUIVIS?

Site internet de l'association, mailing liste, rapport aux partenaires, médias

ANNEXE A : Dépenses et Recettes Prévisionnelles 2012/2013 et 2013/2014

DEPENSES PREVUES	Coût unitaires	FIXES (€)	VARIABLES (X 2)
Coordination - Projet	1325	680	1290
Honoraire du coordinateur national	680	680	
Honoraires des formateurs pour la formation des éducateurs	410		820
Identification et préparation de la composante agricole	0	0	
Frais de déplacement	235		470
Formation des éducateurs	1035	855	960
Location salle de formation des éducateurs	300		600
Production du module de formation	350	350	
Fournitures	305	305	
Certificats	180		360
Reportage vidéo	200	200	
Frais d'entretien et alimentation des formateurs	0		0
Equipement centres formations	2634	3157	1046
Fournitures générales, Fournitures scolaires pour formateurs	634	634 523	1046
Equipement des centres de formation	2000	2000	
Equipement matériel didactique	2046	800	2492
Cahiers & journaux de classe	520		1040
Autres fournitures (crayon,)	226		452
Cartable	0	0	
Livres scolaires	800	800	

RECETTES PREVUES €	€
Contribution personnelle	6.840
Contribution extérieure	13.294

Frais de constitution dossiers d'examen	500		1.000
Equipement en matériel informatique	3000	3000	
Ordinateurs d'occasion	3000	3000	
Imprimante	0	0	
Equipement salle de loisir	720	720	
Sensibilisation Parents	500		1.000
Fonctionnement centre et imprévus	500		1.000
Honoraire éducateurs	16.416		32.832
Suivi et Renforcement Capacité IDAY Cameroun		1285	2569
TOTAL		10.497	43.189
GRAND TOTAL			53.686

Production des jeunes	720
Gouvernement	32.832
TOTAL	53686